DOSSIER R/LYO-429/CONF

Section : Émergents à surveiller - Origines suspectes de fortune

Inspecteur en charge: F. Renaud

Statut: Veille active - recoupements en cours

Mise à jour : 9 octobre 1929

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le cadre des enquêtes croisées sur les structures d'enrichissement accéléré, plusieurs individus ont été recensés pour avoir connu, entre 1925 et 1929, une ascension financière **disproportionnée** par rapport à leur parcours professionnel connu.

Ces cas font l'objet d'un suivi rapproché par la **brigade financière**, en coordination partielle avec la **fiscalité régionale** et les **services de surveillance notariale**.

FICHE N°04 – GARNIER, Anatole

Identité complète : Anatole GARNIER

Profession précédente : Maire de la commune de Montrevel (mandats 1921–1926)

Profil antérieur : Agriculteur puis élu local

Date de retraite : 2 avril 1927 – retraite anticipée, non justifiée par l'état de santé

FAITS OBSERVÉS

- En 1928, l'intéressé **acquiert une propriété de prestige** dans les hauteurs de Saint-Raphaël (Var), estimée à plus de **3,2 millions de francs**.
- La transaction est effectuée au comptant, par l'intermédiaire d'une société notariale privée installée à Marseille (Société Saint-Georges – reliée à plusieurs acquisitions immobilières contestées).
- Aucun héritage connu, ni revenu déclaré susceptible de justifier une telle dépense.
- L'intéressé a rompu tout lien administratif avec la ville de Montrevel. Refuse systématiquement les demandes d'entretien ou de justification fiscale.

OBSERVATIONS LIÉES

- La retraite d'Anatole Garnier survient peu de temps avant la survenue de la Crise des Domaines à Montrevel, crise territoriale qui a mené à la liquidation d'une grande partie des domaines fonciers et viticoles de la commune.
- Plusieurs signatures notariales sur les contrats de vente de l'époque portent l'empreinte de Garnier.
- Aucun avantage personnel ou enrichissement officiel n'a été identifié dans les documents publics, mais les délais et montants des ventes sont jugés douteux.

CONCLUSION PROVISOIRE

L'enrichissement brutal d'Anatole Garnier soulève de **fortes suspicions de rétrocommission ou d'accord officieux** avec des investisseurs immobiliers opérant à travers des sociétés écrans. Aucun lien formel n'est encore établi, mais une **veille renforcée** est recommandée, notamment en cas de revente de la villa, changement de notaire ou déplacement financier à l'étranger.

COMMENTAIRE DE L'AGENT

"Certains trahissent pour le pouvoir. Lui, c'était peut-être juste pour le soleil, la mer, et trois millions en liquide."

- Inspecteur François Renaud